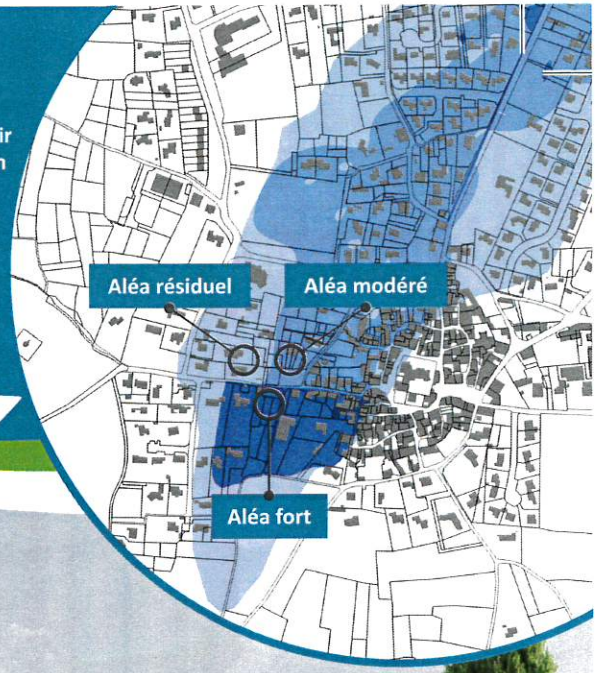
Pourquoi participer à l'opération ALABRI Cèze?

Pour adapter votre logement aux inondations et réduire les risques pour votre habitation, votre famille et vos biens mais aussi pour répondre aux obligations, prescrites par les PPRi en zone d'aléa modéré et fort.

Qu'est ce que le PPRi ?

Le Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi) est un document élaboré par l'Etat afin d'identifier les zones inondables et gérer le risque sur ces dernières.

Pour savoir si vous êtes en zone inondable, allez voir la carte du PPRi de votre commune ou contactez le bureau d'études OSGAPI



Bénéficiez d'un diagnostic personnalisé et gratuit de votre logement et d'une assistance technique et financière pour la réalisation des travaux (subventions de l'Etat et du Département du Gard).

Renseignements au
09 74 76 93 52
alabri@osgapi.com



Principales mesures prescrites par le PPRi.
D'autres mesures pourront être proposées au cas par cas à l'issue du diagnostic personnalisé..